

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

Bonjour et bienvenue,

Vous avez choisi de suivre l'une de nos formations et nous vous remercions de votre confiance. Toute notre équipe est à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Ce document a pour objectif de vous transmettre des informations utiles et importantes.

1. PRESENTATION

Arkoterra est une société par actions simplifiée unipersonnelle. Elle a pour mission de concevoir, d'organiser et de réaliser les formations utiles au secteur du bâtiment et des travaux publics pour les accompagner dans leur nécessaire transition énergétique. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet : www.arkoterra.fr.

2. COORDONNEES

Le siège social d'Arkoterra est situé au 8 rue monié – 31500 Toulouse.

Le lieu de formation vous est notifié dans votre courrier et/ou courriel de convocation.

Cordonnées utiles :

- Direction : Armand COLONGO – 07 48 900 333 – armand.colongo@arkoterra.fr
- Service comptabilité : Armand COLONGO – 07 48 900 333 – armand.colongo@arkoterra.fr
- Référent administratif : Armand COLONGO – 07 48 900 333 – armand.colongo@arkoterra.fr
- Référent pédagogique : Armand COLONGO – 07 48 900 333 – armand.colongo@arkoterra.fr
- Référent handicap : Armand COLONGO – 07 48 900 333 – armand.colongo@arkoterra.fr

3. INFORMATIONS GENERALES

Pour toute la durée de votre formation, les horaires seront de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (sauf dispositions spécifiques et notifiées dans la convocation).

Le lieu de déroulement de votre formation vous est notifié dans la convocation de formation.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.

En cas d'absence ou de retard, vous devez avertir Arkoterra au 07 48 900 333 ou contact@arkoterra.fr.

4. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Chaque stagiaire :

- Doit prendre connaissance du Règlement Intérieur, en accepter les termes et s'y conformer. Celui-ci est à disposition sur le site www.arkoterra.fr dans chaque page de session ou à disposition sur demande auprès des services d'Arkoterra.
- Est tenu au respect de la discrétion personnelle et professionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.
- Doit respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de civilité.

5. REGLES DE SECURITE

Les stagiaires doivent veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres participants en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le lieu de la formation et dans le Règlement Intérieur.

Tout accident ou incident survenant à l'occasion de la formation, doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les témoins au responsable de l'établissement ou à l'un de ses représentants. Les stagiaires ont l'interdiction stricte et formelle d'introduire dans les locaux, des armes à feu, de l'alcool, toute substance illicite et tout produit inflammable ou toxique. Les consignes de sécurité, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation.

6. DEDIT OU ABANDON

Vous participez à une formation collective et votre présence, votre assiduité et votre implication sont déterminantes pour son bon déroulement. Au-delà de votre propre formation, vous avez une responsabilité vis-à-vis du groupe.

Pour des raisons techniques, pédagogiques mais aussi financières, toutes les absences individuelles entraînent des conséquences collectives qui peuvent aller jusqu'à remettre en cause le déroulement même de la formation.

Arkoterra est à votre écoute pour les cas de force majeure, les absences pour raison médicale, les impondérables...mais votre engagement doit être réel et sincère.

IMPORTANT :

- Comme indiqué dans la convention signée à votre inscription et conformément à l'article L.6353-1 du Code du Travail, en cas de dédit ou d'abandon de formation, d'absence partielle ou totale, arkoterra pourra facturer le coût des sommes réellement engagées ou dépensées pour la réalisation de la formation.

- Arkoterra se réserve le droit de stopper toute formation dont l'équilibre ne serait plus assuré.

7. ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Arkoterra dispense des formations à destination des professionnels du bâtiment et des travaux publics. Ces formations peuvent être, selon les cas, réalisées en présentiel ou en distanciel et elles sont animées par des formateurs alternant les apports théoriques, les échanges d'expérience, des exercices pratiques et des tests de connaissance. Selon les besoins, nos formateurs peuvent être amenés à utiliser différents outils et matériels pour assurer leurs prestations : vidéoprojecteur, tableau, documents écrits, ordinateurs, plateformes pédagogique, outils de formation à distance...

L'utilisation de ces matériels n'est pas spécifiquement adaptée aux personnes en situation de handicap, notamment pour les troubles auditifs, visuels ou de l'attention. Et dans certains cas, pour les problèmes de mobilité sur les matériels de mise en pratique notamment.

Arkoterra étudiera avec les personnes en situation de handicap, les besoins et moyens nécessaires à mettre en œuvre pour assurer une participation à l'une de nos formations. Cependant en fonction de ces contraintes restantes l'inscription sera soumise à vérification et acceptation de ces dernières.

8. AUTRES INFORMATIONS

Arkoterra n'assure aucun service d'hébergement ou de restauration mais peut vous fournir une liste de lieux sur demande.